

L'Isle-
Verte



BUDGET ET TAXATION 2023

10 janvier 2023



Tables des matières



Budget 2023



Taxation et
tarification



Budget 2023



- Prévisions budgétaires
- Revenus et dépenses

Prévisions budgétaires

	Total budgété
REVENUS	3 075 881 \$
Dépenses	3 070 881 \$
Activités d'investissement	356 612 \$
Surplus accumulé non affecté	351 612 \$
Total des dépenses et des investissements moins les surplus	3 075 881 \$
Résultats nets	- \$

Budget équilibré de **3 M\$**



Revenus de fonctionnement

	2023
Taxes	1 649 232 \$
Compensation pour services municipaux	676 701 \$
Imposition des droits, amendes et pénalités et intérêts	35 443 \$
Transferts	448 222 \$
Paiements tenant lieu de taxes	70 850 \$
Services rendus	44 200 \$
Autres revenus	151 233 \$
Total	3 075 881 \$

Dépenses de fonctionnement



	2023
Administration	460 008 \$
Sécurité publique	266 029 \$
Transport	918 035 \$
Hygiène du milieu	560 769 \$
Aménagement, urbanisme et développement	208 553 \$
Loisirs, culture et espaces verts	278 899 \$
Frais de financement (capital et intérêts)	378 588 \$
Total	3 070 881 \$

Dépenses d'investissement

Programme triennal d'immobilisation

	2023
Projet d'affichage	25 000 \$
Travaux de réfection du 3 ^e rang Est	186 612 \$
Abri communautaire	30 000 \$
Abri d'abrasif	115 000 \$
Total	356 612 \$

Affectations

	2023
Surplus accumulés non affectés	351 612 \$





Taxation et tarification \$

- Taux de taxation
- Sommaire des tarifications



Taux de taxation

- Foncière générale
- Foncière spéciale aqueduc – réservoir
- Foncière spéciale aqueduc – honoraires
- Foncière spéciale aqueduc – usine
- Foncière spéciale – pluvial
- Foncière spéciale – rivière
- Foncière spéciale – camion-citerne

Foncière générale

Taux de taxation

La taxe foncière générale/spéciale est calculée en fonction de l'évaluation des propriétés (par tranche de 100\$ d'évaluation).

Il est à noter que **ce n'est pas la municipalité** qui détermine la valeur d'une propriété, **mais la MRC**.

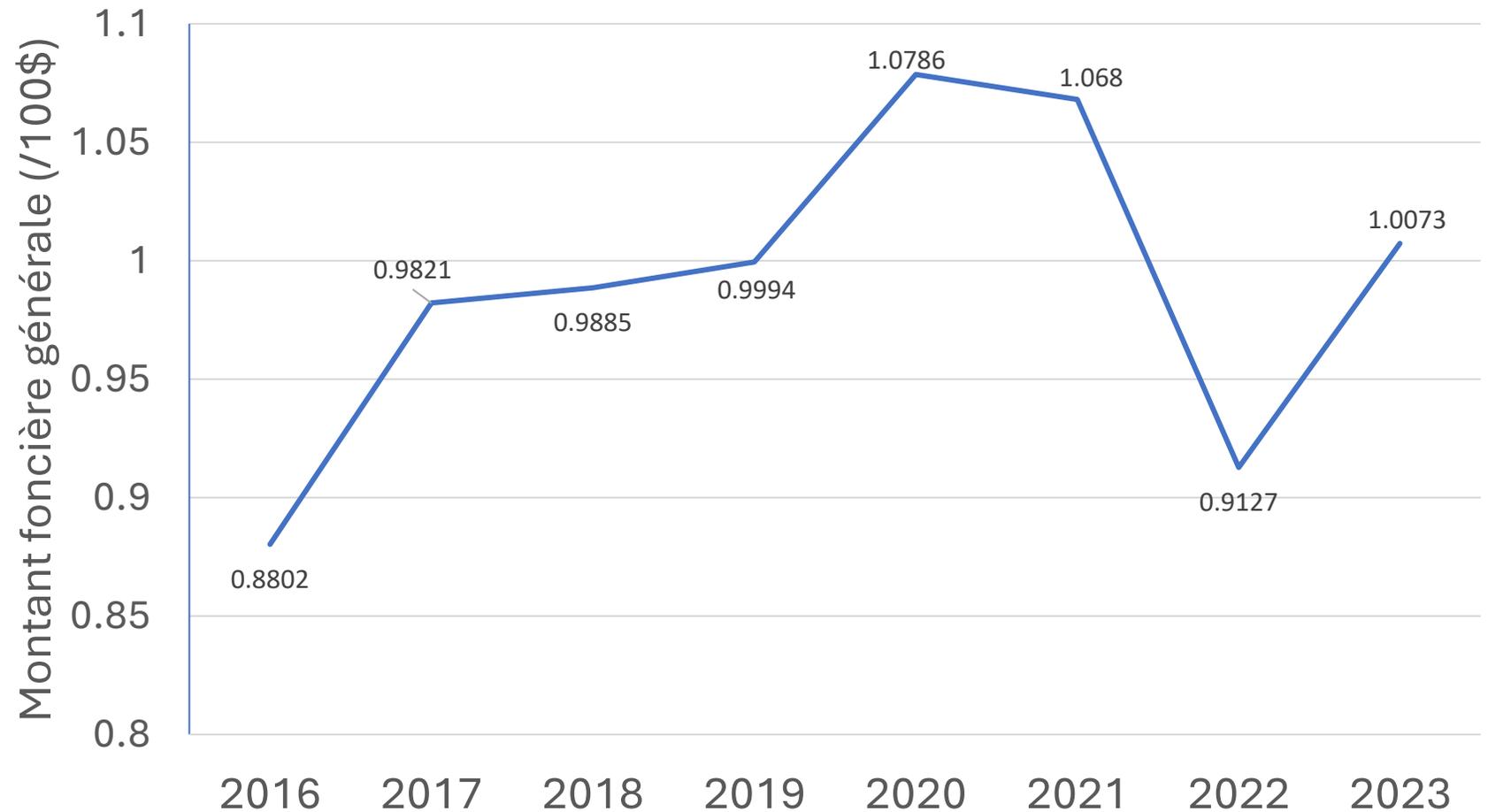
La taxe foncière générale sert à couvrir les dépenses de fonctionnement.

	2023	2022	Variation
Taux de foncière générale	1.0073 \$/100 \$	0.9127 \$/100 \$	0.0946 \$/100\$ (10.36%)



Comparaison

Foncière générale



Foncière spéciale

Aqueduc - réservoir

Taux de taxation

Règl. 2019-170 – **Projet de réfection du réservoir d'eau potable**

Emprunt de 860 473 \$ sur une période de 10 ans afin de procéder aux travaux de réfection du réservoir d'eau potable incluant :

- La réparation structurale du réservoir et la restauration de son étanchéité;
- La réfection de la conduite d'aqueduc par gainage situé entre le réservoir et la chambre de vannes;
- Réfection complète de la chambre de vannes existantes du réservoir et différents travaux.

Subvention : 628 000 \$

- 20 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.
- 80 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal.

	2023	2022	Variation
Taux de foncière spéciale aqueduc - réservoir	0.0031 \$/100 \$	0.0037 \$/100 \$	-0.0006 \$/100 \$ (-16.22%)



Foncière spéciale

Aqueduc - honoraires

Taux de taxation

Règl. 2018-161 – **Projet de mise aux normes des installations d'eau potable**

Emprunt d'une somme de 269 012.76 \$ sur une période de 10 ans servant à couvrir les dépenses d'honoraires professionnels permettant de concevoir les plans et devis et la surveillance des travaux liés à l'exploitation d'un nouveau puits en eau potable.

- 20 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.
- 80 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal ou susceptibles d'en bénéficier.

	2023	2022	Variation
Taux de foncière spéciale aqueduc - honoraires	0.0033 \$/100 \$	0.0037 \$/100 \$	-0.0004 \$/100\$ (-10.81%)



Foncière spéciale

Aqueduc - usine

Taux de taxation

Règl. 2020-177 – **Projet de mise en opération d'un nouveau puits d'eau potable**
Emprunt d'une somme de 3 613 987 \$ sur une période de 20 ans servant à couvrir les dépenses de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable.

Subvention : 1 383 919 \$

- 20 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.
- 80 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal.

	2023	2022	Variation
Taux de foncière spéciale aqueduc - usine	0.0157\$/100 \$	0.0159 \$/100 \$	-0.0002 \$/100\$ (-1.26%)

Foncière spéciale Pluvial

Taux de taxation

Règl. 2009-87 – **Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, des travaux de voirie et d'autres travaux connexes (phase II de l'assainissement des eaux)**

Emprunt d'une somme de 3 351 426.30 \$ sur une période de 20 ans servant à couvrir les dépenses des travaux.

Subvention : 2 441 600 \$

- 20 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.
- 67.68 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal.
- 12.32 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout.

	2023	2022	Variation
Taux de foncière spéciale - pluvial	0.0091 \$/100 \$	0.0092 \$/100 \$	-0.0001 \$/100\$ (-1.09%)



Foncière spéciale Camion voirie

Taux de taxation

Règl. 2012-105 – **Acquisition d'un camion de voirie**

Emprunt d'une somme de 250 000 \$ sur une période de 10 ans.

- 100 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

	2023	2022	Variation
Taux de foncière spéciale – camion voirie	0.0154 \$/100 \$	0.0157 \$/100 \$	-0.0003 \$/100\$ (-1.91%)



Foncière spéciale

Rivière

Taux de taxation

Règl. 2012-112 – **Projet de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sous la rivière verte**

Emprunt d'une somme de 659 500 \$ sur une période de 10 ans servant à couvrir les dépenses des travaux.

- 20 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité
- 40 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal.
- 40 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout.

	2023	2022	Variation
Taux de foncière spéciale – rivière	0.0036 \$/100 \$	0.0036 \$/100 \$	- \$

Foncière spéciale Camion-citerne

Taux de taxation

Règl. 2015-139 – Acquisition d'un camion-citerne

Emprunt de 341 210 \$ sur une période de 10 ans servant à couvrir les dépenses des travaux.

- 100 % des échéances annuelles de l'emprunt sera prélevé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

	2023	2022	Variation
Taux de foncière spéciale – camion-citerne	0.0196 \$/100 \$	0.0197 \$/100 \$	-0.0001 \$/100\$ (-0.51%)



Sommaire des foncières

	2023	2022	Variation
Foncière générale	1.0073 \$ / 100 \$	0.9127 \$ / 100 \$	0.0946 \$/100\$ (10.36%)
Foncière spéciale aqueduc - réservoir	0.0031 \$ / 100 \$	0.0037 \$ / 100 \$	-0.0006 \$/100\$ (-16.22%)
Foncière spéciale aqueduc - honoraires	0.0033 \$ / 100 \$	0.0037 \$ / 100 \$	-0.0004 \$/100\$ (-10.81%)
Foncière spéciale aqueduc - usine	0.0157 \$ / 100 \$	0.0159 \$ / 100 \$	-0.0002 \$/100\$ (-1.26%)
Foncière spéciale - pluvial	0.0091 \$ / 100 \$	0.0092 \$ / 100 \$	-0.0001 \$/100\$ (-1.09%)
Foncière spéciale - camion voirie	0.0154 \$ / 100 \$	0.0157 \$ / 100 \$	-0.0003 \$/100\$ (-1.91%)
Foncière spéciale - rivière	0.0036 \$ / 100 \$	0.0036 \$ / 100 \$	- \$
Foncière spéciale – camion-citerne	0.0196 \$ / 100 \$	0.0197\$ / 100 \$	-0.0001 \$/100\$ (-0.51%)

Sommaire des tarifications

Taxes de services

	2023	2022	Variation
Aqueduc	226.67 \$	162.45 \$	64.22 \$ (39.53%)
Ordures	295.35 \$	203.41 \$	91.94 \$ (45.20%)
Assainissement et opérations	159.62 \$	123.04 \$	36.58 \$ (29.73%)
Aqueduc honoraires	40.21 \$	39.36 \$	0.85 \$ (2.16%)
Aqueduc réservoir	33.84 \$	33.56 \$	0.28 \$ (0.83%)
Aqueduc usine	171.47 \$	169.77 \$	1.70 \$ (1%)
Aqueduc pluvial	83.49 \$	86.07 \$	-2.58 \$ (-3%)
Assainissement dette 2 *secteur Ouest	83.41 \$	83.38 \$	0.03 \$ (0.04%)
Aqueduc traverse rivière	19.45 \$	19.18 \$	0.27 \$ (1.41%)
Égout traverse rivière	20.05 \$	19.78 \$	0.27 \$ (1.37%)



Exemple



Évaluation d'une maison moyenne – secteur village	100 000 \$
Taxes foncières en 2023	1077.10 \$
Taxes foncières en 2022	984.20 \$
Taxes de services en 2023	1050.15 \$
Taxes de services en 2022	856.62 \$
Total en 2023	2127.25 \$
Total en 2022	1840.82 \$
Variation en \$	286.43 \$
Variation en %	15.56 %

Exemple

Évaluation d'une maison moyenne – secteur village Ouest	100 000 \$
Taxes foncières en 2023	1077.10 \$
Taxes foncières en 2022	984.20 \$
Taxes de services en 2023	1133.56 \$
Taxes de services en 2022	940 \$
Total en 2023	2210.66 \$
Total en 2022	1924.2 \$
Variation en \$	287.46 \$
Variation en %	14.94 %



Exemple

Évaluation d'une maison moyenne – secteur agricole	100 000 \$
Taxes foncières en 2023	1077.10 \$
Taxes foncières en 2022	984.20 \$
Taxes de service en 2023 *seulement ordures	295.35\$
Taxes de service en 2022 *seulement ordures	203.41 \$
Total en 2023	1372.45 \$
Total en 2022	1187.61 \$
Variation en \$	184.84 \$
Variation en %	15.57 %

